



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

ASSEMBLEE DES MEMBRES DES FEMMES* SOCIALISTES SUISSES

ORDRE DU JOUR ET DOCUMENTATION

PROGR, Waisenhausplatz 30, Berne

Samedi, 2 septembre 2017

10h00 -13h00





SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Chères camarades,

J'ai le plaisir de vous inviter à notre prochaine assemblée des membres. Elle aura lieu samedi 2 septembre 2017, de 10h00 à 13h00 environ, dans l'aula du Progr (Berne). Elle sera consacrée principalement à la prise de position sur le féminisme.

Avant de débattre et de promulguer la prise de position, nous élirons une nouvelle co-présidente pour remplacer Cesla Amarelle, élue en avril dernier au Conseil d'État de Vaud. Cesla Amarelle étant francophone, notre règlement prescrit que sa remplaçante doit venir de la Suisse francophone ou de la Suisse italophone.

Nous élirons également les déléguées à l'assemblée des délégués et au congrès du PS Suisse.

Les candidatures à la co-présidence et à la fonction de déléguée à l'AD du PS Suisse ainsi que les propositions concernant la prise de position doivent être transmises au Secrétariat central avant le 21 août, 12h, au plus tard (gabriela.rothenfluh@spschweiz.ch).

Je me réjouis par avance de rencontrer à Berne un grand nombre d'entre vous!

Salutations solidaires

Natascha Wey,
Co-présidente



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

ORDRE DU JOUR DE L'ASSEMBLÉE DES MEMBRES, 2 SEPTEMBRE À BERNE

- 10.00**
- 1. Ouverture de l'assemblée et affaires préliminaires**
 - 2. Procès-verbaux de l'assemblée du 25 mars 2017**
 - 3. Informations**
 - 4. Départ Cesla Amarelle**
 - 5. Élection d'une nouvelle co-présidente Femmes socialistes suisses***
 - 6. Élection des déléguées**
 - 7. Prise de position sur le «Manifeste pour une social-démocratie rigoureusement féministe»**
Débat et traitement des propositions
Promulgation
 - 8. Divers**
- 13.00**
- 9. Clôture**



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

INDICATIONS PRATIQUES

Lieu

L'assemblée extraordinaire a lieu au PROGR, de 10.00 à 13.00.

Stiftung PROGR, Zentrum für Kulturproduktion, Waisenhausplatz 30, 3011 Bern

Boissons et repas

Des boissons et à manger peuvent être achetés au restaurant du PROGR pendant l'assemblée.

Vous pouvez également amener votre pique-nique.

Carte de vote

La carte de vote sera distribuée aux membres après l'inscription sur la liste de présence.

Délais et propositions

Les propositions concernant la prise de position être transmises par écrit au Secrétariat central avant **le 21 août, 12h**, au plus tard.

Il en va de même des candidatures à la co-présidence et à la fonction de déléguée (21.08.2017, 12h).

Les autres propositions (concernant des points ne figurant pas à l'ordre du jour) doivent être transmises par écrit au Secrétariat central 21 jours avant l'AM (12.08.2017).

Recommandations du Comité directeur, documentation finale

La documentation finale comportant les prises de position du CD sur les propositions et les dossiers de candidature seront publiés sur Internet **mardi 29 août 2017, à partir de 18h** (<http://sp-frauen.ch/de/mitgliederversammlung>). Aucune note d'information écrite ne sera distribuée. Le cas échéant, merci d'imprimer les documents.

Affaires préliminaires

Immédiatement après l'ouverture, l'Assemblée des membres des Femmes* socialistes suisses élit:

- les scrutatrices avec pour chacune une remplaçante
- la présidente du bureau des élections

Liste des oratrices

Les oratrices s'annoncent au secrétariat de l'assemblée avec le coupon «**DEMANDE DE PRISE DE PAROLE**». Les oratrices peuvent demander la parole une deuxième fois pour le même objet, celles ne s'étant pas encore fait entendre ayant cependant la priorité. Une troisième prise de position sur le même objet ne peut avoir lieu qu'avec l'accord de l'assemblée. Des motions d'ordre peuvent être présentées en tout temps.



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

Motions

Des motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions concernant la réduction du temps de parole, la clôture de la liste des oratrices et la conclusion des débats doivent être traitées comme des motions d'ordre. La liste des oratrices non encore entendues doit être communiquée avant le vote. Si la clôture de la liste des oratrices est décidée, seules les oratrices déjà annoncées obtiennent la parole. Si l'assemblée des Femmes* socialistes suisses décide de la clôture des débats, les rapporteuses ont encore le mot de la fin.

Départager un vote

La majorité simple décide du vote. En cas d'égalité des pour et des contre, la présidente a voix prépondérante. La présidence demande le décompte des voix lorsque la majorité n'est pas évidente ou si une membre de l'assemblée l'exige.

Élections

Les élections se font en général à main-levée. Le congrès peut décider qu'elles auront lieu au bulletin secret.

Lorsqu'il faut élire une seule personne, la majorité absolue est requise lors des deux premiers tours de scrutin. Dès le troisième tour, la majorité relative suffit.

Le bureau de vote est composé de la présidence du bureau et des scrutatrices.

Déroulement des délibérations

La présidence veille à ce que les délibérations soient menées calmement et objectivement. Elle rappelle les oratrices à l'ordre lorsqu'elles s'éloignent de leur sujet. Quiconque trouble sciemment les débats peut être priée de quitter la salle après deux rappels à l'ordre, sur décision de la présidence ou sur demande de l'assemblée.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer dans la langue allemande ou française. Les propositions mises à l'ordre du jour sont présentées à l'assemblée des Femmes* socialistes suisses en français et en allemand. Les exposés, les résolutions et les propositions bénéficient de la traduction simultanée.

Procès-verbal

L'assemblée des membres fera l'objet d'un procès-verbal décisionnel.

Traduction simultanée

Les délibérations sont traduites simultanément en français et en allemand. Pour des raisons d'économie, nous sommes reconnaissants aux participant-e-s de ne prendre un casque d'écoute que si elles ou ils en ont vraiment besoin. Prière de ne pas oublier de rendre le casque d'écoute en quittant la salle de réunion!



SP Frauen* Schweiz
Femmes* socialistes suisses
Donne* socialiste svizzere

POINT 7

PRISE DE POSITION:

«MANIFESTE POUR UNE SOCIAL-DÉMOCRATIE RIGOREUSEMENT FÉMINISTE»

En raison d'un programme très chargé et de vacances, la traduction en français de la prise de position ne figurera sur Internet qu'à partir du lundi 14 août 2017, 18h (document séparé):

<http://www.sp-frauen.ch/fr/publications/assemblee-des-membres>

La version en allemand est déjà sur Internet: cliquer sur le lien suivant:

<http://www.sp-frauen.ch/fr/publications/assemblee-des-membres>

ou

<http://www.sp-frauen.ch/de/mitgliederversammlung>